



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. limitée
2 avril 2019
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2019

30 mai, 3-4 et 6-7 juin 2019, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

**Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents
et plan de travail provisoire**

Note du secrétariat du Conseil d'administration

Table des matières

*Point de l'ordre
du jour*

	<i>Page</i>
1. Questions d'organisation	3
<i>Débat consacré au PNUD</i>	3
2. Dialogue avec l'Administrateur du PNUD et rapport annuel	3
3. Égalité des sexes au PNUD	4
4. Rapport sur le développement humain	4
5. Programmes de pays et questions connexes	4
6. Évaluation	5
7. Fonds d'équipement des Nations Unies	5
8. Volontaires des Nations Unies	6
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	6
9. Déclaration de la Directrice exécutive et rapport annuel	6
10. Évaluation	7
<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	7
11. Déclaration de la Directrice exécutive et rapport annuel	7
<i>Débat consacré aux questions communes</i>	8
12. Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	8
13. Audit et contrôle internes	9



14. Point sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement	11
15. Méthodes de travail du Conseil d'administration	11
16. Questions diverses	11
Plan de travail provisoire de la session annuelle de 2019 du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.	12

Annotations et liste des documents

Point 1

Questions d'organisation

Au titre de ce point, le Conseil d'administration adoptera l'ordre du jour de la session annuelle de 2019 et approuvera le plan de travail de la session présenté par son secrétaire. Il souhaitera peut-être adopter le rapport sur les travaux de sa première session ordinaire de 2019. Un projet de rapport a été distribué aux membres du Conseil pour observations. Les observations reçues dans les délais impartis ont été intégrées au rapport définitif.

Documentation :

Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents et plan de travail provisoire ([DP/2019/L.2](#))

Rapport de la première session ordinaire de 2019 ([DP/2019/8](#))

Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2019 ([DP/2019/9](#))

Débat consacré au PNUD

Point 2

Rapport annuel de l'Administrateur

Comme suite à la décision [2018/5](#) du Conseil d'administration, l'Administrateur présentera dans son rapport une analyse des résultats obtenus par le PNUD avec ses partenaires en 2018 et reviendra sur les progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique quadriennal (2018-2021). Le rapport contiendra la feuille de résultats du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources et une évaluation des résultats obtenus lors de l'exécution du chapitre commun.

Conformément aux résolutions [59/267](#) et [62/246](#) de l'Assemblée générale, le rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) présente une synthèse des réponses de l'administration aux recommandations formulées par le CCI dans ses rapports publiés en 2018, ainsi que l'état d'avancement de l'application des recommandations du CCI formulées en 2017 et 2016. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note de ce rapport.

L'annexe statistique contient des données financières détaillées sur les montants annuels des produits et des charges prévus au titre des activités menées dans le cadre des programmes de pays du PNUD et financées à l'aide des ressources de base et des fonds extrabudgétaires.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur le rapport annuel de l'Administrateur.

Documentation :

Rapport de l'Administrateur sur les résultats de 2018 et les progrès réalisés en ce qui concerne le plan stratégique pour la période 2018-2021 ([DP/2019/10](#))

Rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2018 ([DP/2019/10/Add.1](#))

Annexe statistique ([DP/2019/10/Add.2](#))

Point 3

Égalité des sexes au PNUD

Le rapport présenté au titre de ce point expose les activités menées par le PNUD en 2018 pour mettre en œuvre la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes pour la période 2018-2021, dont l'application fait l'objet d'une analyse dans le cadre du Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021. Dans ce plan, l'égalité des sexes figure au titre de la solution type n° 6, qui vise à apporter une solution intégrée aux enjeux du développement dans les trois résultats du plan stratégique. Le rapport fait également le point sur les mesures institutionnelles prises pour intégrer le genre aux questions relatives aux dirigeants, à la responsabilité, aux investissements et aux capacités. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note de ce rapport.

Documentation :

Rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes pour la période 2018-2021 ([DP/2019/11](#))

Point 4

Rapport sur le développement humain

Le Bureau du Rapport sur le développement humain présentera oralement un rapport sur les consultations relatives au Rapport mondial de 2019 sur le développement humain, conformément à la résolution [57/264](#) de l'Assemblée générale. Le Directeur du Bureau expliquera les conditions d'élaboration du rapport (consultations, contributions demandées et procédure d'examen ; sources de données recherchées ; réunions d'information avec les États Membres) et les premiers éléments de réflexion relatifs à sa publication mondiale et à d'autres exposés connexes. Il replacera cette élaboration dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en montrant notamment comment la notion de développement humain peut soutenir les progrès accomplis pour réaliser les objectifs de développement durable. Il rappellera également au Conseil comment les données utilisées pour les indicateurs du développement humain se fondent sur les chiffres publiés par les différentes entités du système des Nations Unies qui sont chargées de recueillir des données auprès de chaque pays, de les vérifier et de les unifier selon des normes convenues, afin d'assurer et de préserver la comparabilité internationale, la transparence et l'intégrité du système statistique mondial.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note de l'état des consultations concernant le Rapport sur le développement humain.

Point 5

Programmes de pays et questions connexes

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera invité à : a) prendre note des premières prolongations d'un an des programmes de pays pour le Timor-Leste et la Tunisie pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ; b) approuver la prolongation de deux ans du programme de pays pour les Comores, pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021 ; c) examiner et approuver, conformément à sa décision [2014/7](#), le descriptif de programme de pays pour la République du Congo.

Documentation :

Prolongation des programmes de pays (DP/2019/12)

Descriptif de programme de pays pour la République du Congo (DP/DCP/COG/3)

Point 6

Évaluation

Comme l'a demandé le Conseil d'administration dans sa décision 2016/17, le Bureau indépendant d'évaluation du PNUD présente un rapport sur l'examen de la politique d'évaluation du PNUD. Ce rapport a été élaboré par une équipe indépendante chargée d'évaluer les progrès accomplis dans l'application de la politique d'évaluation révisée de 2016, notamment les points forts et les points faibles de la mise en œuvre des politiques, ainsi que les domaines qui pourraient appeler un changement d'orientation ou une décision de gestion afin d'améliorer la fonction d'évaluation. Il s'accompagne d'une réponse de l'administration du PNUD et du Bureau indépendant d'évaluation.

Dans le rapport annuel sur les activités d'évaluation menées en 2018, le Bureau indépendant d'évaluation du PNUD fait le point sur les principales initiatives menées en 2018 et retrace les progrès accomplis jusqu'à présent dans la mise en œuvre des principes d'indépendance, de crédibilité et d'utilité dans le cadre de la professionnalisation du Bureau. Il est assorti des observations de l'administration.

Après avoir présenté l'évaluation de l'appui du PNUD aux efforts de réduction de la pauvreté dans les pays les moins avancés (DP/2019/4), accompagnée d'une note de l'administration, à la première session ordinaire de 2019, le PNUD a eu d'autres échanges informels avec des membres du Conseil, du Bureau indépendant d'évaluation et d'autres acteurs clés. Une réponse complète de l'administration est présentée au titre de ce point.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur ce point.

Documentation :

Examen indépendant de la politique d'évaluation du PNUD (DP/2019/13)

Réponse de l'administration à l'examen de la politique d'évaluation du PNUD (DP/2019/14)

Réponse du Bureau indépendant d'évaluation à l'examen de la politique d'évaluation du PNUD (DP/2019/15)

Rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2018 (DP/2019/16)

Réponse de l'administration à l'évaluation de l'appui du PNUD aux activités de réduction de la pauvreté dans les pays les moins avancés (DP/2019/17)

Point 7

Fonds d'équipement des Nations Unies

Au titre de ce point, le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) présente son examen annuel sur les résultats obtenus en 2018. Étant le premier établi sur le cadre stratégique 2018-2021, le rapport est axé sur les progrès accomplis dans les deux domaines de résultats prévus : le renforcement de marchés financiers inclusifs

et de systèmes de financement du développement local ; le déblocage de fonds publics et privés au profit des pauvres.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision à ce sujet, dont certains éléments figurent dans le rapport.

Documentation :

Rapport sur les résultats obtenus par le FENU en 2018 ([DP/2019/18](#))

Point 8

Volontaires des Nations Unies

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi du rapport de l'Administrateur pour 2018, dans lequel sont présentés les résultats du programme des Volontaires des Nations Unies au cours de la première année du cadre stratégique quadriennal (2018-2021) (document [DP/2018/6](#)). Tout en prenant note de l'avancée de la mise en œuvre du programme, l'Administrateur revient dans ce rapport sur la transformation institutionnelle et le repositionnement stratégique de 2018 ainsi que sur les perspectives d'avenir. L'action de l'organisme est désormais mieux ciblée et son organisation a été revue afin qu'il puisse s'acquitter de son double mandat, à savoir mobiliser des volontaires pour aider les Nations Unies à mener ses activités dans les domaines de la paix, du développement et des droits de l'homme, et défendre l'importance du volontariat dans le cadre de l'appui apporté à la réalisation du Programme 2030. Conformément à la décision [2018/8](#), ce rapport est désormais présenté chaque année.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision à ce sujet, dont certains éléments figurent dans le rapport.

Documentation :

Volontaires des Nations Unies : rapport de l'Administrateur ([DP/2019/19](#))

Débat consacré au FNUAP

Point 9

Rapport annuel de la Directrice exécutive

Au titre de ce point, le Conseil d'administration examinera le rapport annuel de la Directrice exécutive.

On trouve dans la première partie du rapport une analyse des progrès accomplis en 2018 par rapport aux résultats attendus du plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021. Un examen statistique et financier, donnant un aperçu général de la situation financière du Fonds et assorti des statistiques essentielles concernant ses finances et ses programmes en 2018, est proposé en annexe. Les chiffres donnés dans le rapport sont provisoires, dans l'attente du rapport du Comité des commissaires aux comptes. La deuxième partie du rapport, consacrée aux recommandations du Corps commun d'inspection en 2018, offre une description succincte de la suite donnée par l'administration du Fonds aux principales recommandations faites par le Corps commun d'inspection dans ses rapports le concernant publiés en 2018, en application de la résolution [59/267](#) de l'Assemblée générale. Les annexes au rapport peuvent être consultées séparément sur le site Web du Fonds.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur le rapport annuel de la Directrice exécutive du FNUAP.

Documentation :

Mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021 : rapport de la Directrice exécutive [[DP/FPA/2019/4 \(Part I\)](#)]

Examen statistique et financier, 2018 [[DP/FPA/2019/4 \(Part I/Add.1\)](#)]

Rapport sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2018 [[DP/FPA/2019/4 \(Part II\)](#)]

Point 10

Évaluation

Conformément à la politique d'évaluation révisée du FNUAP ([DP/FPA/2019/1](#)) et aux décisions du Conseil d'administration sur cette question, le rapport annuel du Bureau de l'évaluation pour 2018 fournit des informations sur les performances de la fonction d'évaluation au niveau interne et au niveau décentralisé, ainsi que sur la contribution du Fonds à la cohérence des évaluations aux Nations Unies, y compris les évaluations à l'échelle du système, et sur le développement des capacités nationales d'évaluation. En outre, il présente le programme de travail et le budget du Bureau de l'évaluation pour 2019.

Les annexes au rapport peuvent être consultées séparément sur le site Web du Fonds. La réponse de l'administration au rapport y est également disponible ([DP/FPA/2019/CRP.5](#)).

L'évaluation de la réponse du FNUAP à la crise syrienne et la réponse de l'administration au rapport sont également disponibles ([DP/FPA/2019/CRP.4](#)).

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur le rapport annuel du Bureau de l'évaluation.

Documentation :

Rapport annuel de 2018 sur la fonction d'évaluation : rapport du Directeur du Bureau de l'évaluation ([DP/FPA/2019/5](#))

Évaluation de la réponse du FNUAP à la crise syrienne ([DP/FPA/2019/CRP.3](#))

Débat consacré à l'UNOPS

Point 11

Rapport annuel de la Directrice exécutive

On trouvera dans le rapport annuel de la Directrice exécutive de l'UNOPS une description détaillée de l'appui apporté par l'organisation à des projets de paix et de sécurité, ainsi qu'à des projets humanitaires et de développement mis en œuvre par ses partenaires. Grâce à plus de 900 projets menés dans plus de 80 pays, l'UNOPS aide les peuples à se construire une vie meilleure et les pays à parvenir à la paix et à un développement durable. Le rapport fait ressortir les principaux résultats enregistrés par l'organisme en 2018, en donnant des exemples de la manière dont l'UNOPS apporte son appui au système des Nations Unies et à ses partenaires partout dans le monde.

En application de la décision 2015/12 du Conseil d'administration, la Directrice exécutive de l'UNOPS s'est entretenue avec le Secrétaire général de l'ONU au sujet du futur rôle du Comité consultatif de politique. À la suite de ces échanges, le Secrétaire général a décidé de créer un conseil des clients de l'UNOPS. Dans un document de séance soumis à la présente session, la Directrice exécutive donnera de plus amples détails, notamment sur le contexte, afin d'aider le Conseil d'administration à prendre une décision sur ce sujet.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision à ce sujet, dont certains éléments figurent dans le rapport annuel et le document de séance.

Documentation :

Rapport annuel de la Directrice exécutive ([DP/OPS/2019/2](#))

Proposition visant à créer un conseil des clients de l'UNOPS pour remplacer le Comité consultatif de politique ([DP/OPS/2019/CRP.1](#))

Débat consacré aux questions communes

Point 12

Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi des rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

En application de la décision 2008/37 du Conseil, le Bureau de la déontologie du PNUD présente au Conseil un rapport sur ses activités de l'année 2018. Conformément à la circulaire du Secrétaire général intitulée « Respect de la déontologie à l'échelle du système : organes et programmes dotés d'une administration distincte » ([ST/SGB/2007/11](#)), le rapport a été examiné par le Groupe de la déontologie des Nations Unies à sa cent dixième session, le 20 février 2019, avant d'être présenté à l'Administrateur du PNUD. Il s'agit du onzième rapport annuel établi par le Bureau de la déontologie depuis sa création en 2007.

Le rapport du FNUAP est présenté au Conseil d'administration comme suite au paragraphe 9 de la décision 2010/17 du Conseil sur les rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS. Conformément à la circulaire du Secrétaire général intitulée « Respect de la déontologie à l'échelle du système : organes et programmes dotés d'une administration distincte » ([ST/SGB/2007/11](#)), le rapport a été examiné par le Groupe de la déontologie des Nations Unies à sa cent onzième session, le 12 mars 2019, avant d'être présenté à la Directrice exécutive du FNUAP. Le rapport récapitule les activités entreprises par le Bureau de la déontologie du FNUAP en 2018 et décrit les tendances dans les domaines d'activité relevant de son mandat. Il présente également les recommandations adressées à l'Administration sur le renforcement de la culture institutionnelle d'intégrité et de conformité. La réponse de l'administration au rapport est également disponible ([DP/FPA/2018/CRP.7](#)).

En application de la décision 2010/17 du Conseil d'administration, le déontologue du FNUAP présente au Conseil un rapport sur les activités du Bureau de la déontologie en 2018. Ce rapport a été examiné par le Groupe de la déontologie des Nations Unies, conformément au paragraphe 5.4 de la circulaire du Secrétaire général intitulée « Respect de la déontologie à l'échelle du système : organes et programmes ayant une administration distincte » ([ST/SGB/2007/11](#)), telle que modifiée.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note des rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et faire des observations sur l'évolution de leurs travaux.

Conformément à la décision 2018/14 du Conseil d'administration, le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS ont demandé que leurs politiques, procédures et pratiques fassent l'objet d'un examen interne indépendant en vue de garantir qu'ils aient une démarche axée sur les victimes dans la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel. L'examen a porté sur le cadre institutionnel existant afin de savoir ce qui fonctionnait bien et de formuler des recommandations en vue de l'améliorer. Cet examen fait partie d'un processus continu de suivi et d'examen de l'action menée par ces organismes pour combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel et constitue une base indépendante vérifiée permettant d'évaluer l'efficacité et les effets de ces mesures. Il a été mené par le cabinet Deloitte selon les normes des Nations Unies visant une action efficace face aux faits d'exploitation et d'atteinte sexuelle ou de harcèlement sexuel, ainsi que sur la base de son expérience dans le domaine de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel. Les observations et les recommandations formulées dans le cadre de cet examen portent sur les domaines suivants : la responsabilité et la gouvernance ; la prévention ; l'établissement de rapports et la réalisation d'enquêtes ; l'assistance.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note des conclusions et recommandations issues de cette examen et des réponses de l'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

Documentation :

Activités menées par le Bureau de la déontologie du PNUD en 2018 ([DP/2019/20](#))

FNUAP : rapport du Bureau de la déontologie pour 2018 ([DP/FPA/2019/7](#))

Activités du Bureau de la déontologie de l'UNOPS en 2018 ([DP/OPS/2019/3](#))

Examen indépendant des politiques et des procédures du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS visant à lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel ([DP/FPA/OPS/2019/1](#))

Réponse conjointe de l'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à l'examen des politiques et procédures visant à lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel ([DP/FPA/OPS/2019/2](#))

Point 13

Audit et contrôle internes

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi des rapports d'audit et d'enquête internes du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

On trouve dans le rapport du PNUD des informations sur les activités du Bureau de l'audit et des investigations pendant l'année achevée le 31 décembre 2018. Comme l'a demandé le Conseil d'administration dans sa décision 2016/13, le rapport comporte un avis, modulé en fonction de la portée des travaux entrepris, sur l'adéquation et l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du PNUD, ainsi qu'une présentation concise des travaux menés et des critères retenus pour la formulation de cet avis. De plus, comme le Conseil d'administration l'a demandé dans sa décision 2018/13, le rapport comporte des éléments d'analyse à l'appui de l'avis, l'estimation des risques à laquelle le Bureau

de l'audit a procédé et une analyse de la manière dont les plaintes sont communiquées au Bureau.

Le rapport rend compte de la suite donnée aux demandes faites par le Conseil dans ses précédentes décisions en ce qui concerne par exemple : l'adhésion à une déclaration de conformité aux normes d'audit interne ; la formulation d'un avis sur l'adéquation aux besoins des ressources allouées et l'efficacité de l'utilisation de ces ressources pour assurer la portée voulue à l'audit interne ; la soumission en temps utile d'informations sur les éventuelles difficultés rencontrées dans l'exercice des fonctions de contrôle ; un examen des effectifs et du budget du Bureau de l'audit et des investigations ; une présentation de la planification axée sur les risques (tous énumérés dans la décision 2015/13). Le rapport comporte également des informations sur les pertes financières constatées à la suite d'investigations ainsi que sur les modes de recouvrement et les montants recouverts (décision 2014/21), les titres de tous les rapports d'audit interne publiés pendant l'année et des appréciations attribuées (décision 2013/24) et des informations sur les soupçons de faute et sur les mesures prises en cas de faute avérée (décision 2011/22). La réponse de l'administration à ce rapport fait l'objet d'un document distinct, comme l'exige la décision 2006/13. En revanche, le rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation est joint en appendice au rapport (conformément aux dispositions du document DP/2008/16/Rev.1).

Le rapport du Bureau des services d'audit et d'investigation concernant les activités d'audit interne et d'investigation du FNUAP, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, fait suite aux décisions 2015/2 et 2015/13 et à des décisions antérieures du Conseil d'administration sur cette question. Il présente une synthèse des activités menées en 2018 par le Bureau en matière d'audit interne et d'investigation. Il revient également sur : a) les ressources du Bureau pour 2018 ; b) les problèmes notables mis en évidence par les activités d'audit interne et d'investigation du Bureau ; c) les enquêtes, y compris les faits constatés et les mesures prises ; d) l'examen des recommandations issues des audits internes formulées entre 2010 et 2018 et de la suite qui leur a été donnée. L'avis sur le cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du FNUAP, fondé sur les travaux entrepris, fait l'objet d'un additif au rapport. Les annexes peuvent être consultées séparément sur le site Web du FNUAP.

Conformément à la décision 2015/2 du Conseil d'administration et aux décisions antérieures sur la question, le rapport annuel du Comité consultatif pour les questions de contrôle du FNUAP (anciennement Comité consultatif pour les questions d'audit) fait l'objet d'un additif au rapport. La réponse de l'administration aux deux rapports est également disponible (DP/FPA/2019/CRP.6).

Le Conseil d'administration sera également saisi du rapport d'activité des services d'audit interne et d'investigation de l'UNOPS pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, présenté par le Groupe de l'audit interne et des investigations. Le rapport est accompagné de la réponse de l'administration, présentée séparément (conformément à la décision 2006/13), et du rapport annuel du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit de l'Office pour 2018.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur les rapports d'audit interne et d'investigation du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

Documentation :

PNUD : rapport annuel du Bureau de l'audit et des investigations sur l'audit et les investigations internes (DP/2019/23)

FNUAP : rapport du Bureau des services d'audit et d'investigation sur les activités d'audit interne et d'investigation du FNUAP en 2018 ([DP/FPA/2019/6](#))

Opinion sur l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne du FNUAP ([DP/FPA/2019/6/Add.1](#))

Rapport annuel du Comité consultatif pour les questions de contrôle du FNUAP ([DP/FPA/2019/6/Add.2](#))

UNOPS : rapport annuel du Groupe de l'audit interne et des investigations sur les activités d'audit et d'investigation internes menées en 2018 ([DP/OPS/2019/4](#))

Point 14

Point sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

Dans ses décisions [2018/16](#), [2018/18](#) et [2018/20](#), le Conseil d'administration a prié le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de continuer à dialoguer avec lui sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale en date du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et de lui faire rapport régulièrement à cet égard.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision à ce sujet.

Point 15

Méthodes de travail du Conseil d'administration

Dans sa décision [2018/22](#), le Conseil d'administration a prié le Bureau du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de lancer, en collaboration avec les bureaux du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, d'ONU-Femmes et du Programme alimentaire mondial, une consultation conjointe auprès des États Membres, par l'intermédiaire du groupe de travail restreint composé de membres des quatre conseils d'administration, l'objectif étant d'étudier l'efficacité et la qualité de ses sessions actuelles, ainsi que les fonctions de la réunion conjointe des conseils d'administration.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur cette question.

Point 16

Questions diverses

Plan de travail provisoire
Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS
Session annuelle de 2019 (30 mai, 3-4 et 6-7 juin 2019, New York)

<i>Jour/Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Sujet</i>
Jeudi 30 mai	10 heures-13 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail de la session • Adoption du rapport de la première session ordinaire de 2019
			Débat consacré aux questions communes
		14	Point sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement
	15 heures-17 h 30	12	Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS <ul style="list-style-type: none"> • Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités menées en 2018, et réponses de l'administration • Examen indépendant des politiques et des procédures du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS visant à lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel, et réponses de l'administration
		13	Audit et contrôle internes <ul style="list-style-type: none"> • Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit interne et les enquêtes menées en 2018, et réponses de l'administration
Vendredi 31 mai	10 heures-13 heures et 15 heures-17 h 30		<i>Réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, et de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM</i>
Lundi 3 juin	10 heures-13 heures		Débat consacré au FNUAP
		9	Déclaration et rapport annuel de la Directrice exécutive <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2018-2021 : rapport de la Directrice exécutive • Examen statistique et financier, 2018 • Rapport sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2018
	15 heures-17 h 30	9	Rapport annuel de la Directrice exécutive (<i>suite</i>)
		10	Évaluation <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel du Bureau de l'évaluation du FNUAP pour 2018, et réponse de l'administration • Évaluation de la réponse du FNUAP à la crise syrienne

<i>Jour/Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Sujet</i>
Mardi 4 juin	10 heures-13 heures		Débat consacré au PNUD
		2	Dialogue avec l'Administrateur et rapport annuel <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de l'Administrateur sur les résultats de 2018 et les progrès réalisés en ce qui concerne le plan stratégique pour la période 2018-2021 • État des lieux de la mise en œuvre du chapitre commun • Rapport sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2018 • Annexe statistique
	15 heures-17 h 30	2	Rapport annuel de l'Administrateur (<i>suite</i>)
		3	Égalité des sexes au PNUD <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes pour la période 2018-2021
Mercredi 5 juin			<i>Jour férié à l'ONU</i>
Jeudi 6 juin	10 heures-13 heures		Débat consacré au PNUD (<i>suite</i>)
		6	Évaluation <ul style="list-style-type: none"> • Examen de la politique d'évaluation du PNUD, et réponse de l'administration • Rapport annuel sur les activités d'évaluation, et observations de l'administration • Évaluation de l'appui du PNUD aux efforts de réduction de la pauvreté dans les pays les moins avancés, et réponse de l'administration
	15 heures-17 h 30	7	Fonds d'équipement des Nations Unies <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur les résultats obtenus par le FENU en 2018
		8	Volontaires des Nations Unies <ul style="list-style-type: none"> • Volontaires des Nations Unies : rapport annuel de l'Administrateur
Vendredi 7 juin	10 heures-12 heures		Débat consacré à l'UNOPS
		11	Déclaration et rapport annuel de la Directrice exécutive <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel de la Directrice exécutive
	12 heures-13 heures		Débat consacré aux questions communes (<i>suite</i>)
		15	Méthodes de travail du Conseil d'administration
	15 heures-18 heures		Débat consacré au PNUD (<i>suite</i>)
		4	Rapport sur le développement humain <ul style="list-style-type: none"> • État des consultations concernant le Rapport sur le développement humain (résolution 57/264 de l'Assemblée générale)

<i>Jour/Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Sujet</i>
		5	Programmes de pays et questions connexes <ul style="list-style-type: none">• Présentation et adoption des descriptifs de programme de pays• Prolongation des programmes de pays
		16	Questions diverses <ul style="list-style-type: none">• Adoption des décisions
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none">• Adoption du plan de travail provisoire pour la deuxième session ordinaire de 2019• Clôture de la session
